



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 2 avril 2025 – Délibération n°040

Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 20/03/2025

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20
- Absents : 11

Résultats :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 07/04/2025

Objet : MISE A DISPOSITION DU LOCAL SITUE AU LIEU-DIT LES VALESTES A RECOULES PREVINQUIERES A L'ASSOCIATION D'INSERTION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (A.I.D.E.S)

L'an deux mil vingt cinq et le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Président de séance : Monsieur Edmond Gros

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie – Thierry BOURREL – BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise – CAZES CORBOZ Maryse – CONSTANS Mathieu – DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – JARROUSSE Caroline – GROS Edmond – LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé – MAJOREL Aurélien – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : BORIE Nina – CARNAC André (pouvoir à CAPUS Françoise) – CARON Annick – FABRE Emilie – FOS Mariana – LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) – MURET Yvain – RAGOT Annie – ROZIERE Régine (pouvoir à ANGLADE Clémence).

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que l'Association d'Insertion pour le Développement Économique et Social (A.I.D.E.S) a adressé une demande officielle à la commune en vue d'obtenir la mise à disposition d'un local. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à implanter une recyclerie sur le territoire communal.

L'objectif de cette initiative est de promouvoir le réemploi des objets, de réduire les déchets et d'encourager une consommation plus responsable auprès des habitants. Par ailleurs, la recyclerie permettra de créer des opportunités d'insertion professionnelle pour des personnes éloignées de l'emploi, en leur offrant un cadre de travail et de formation adapté.

Monsieur le Maire et les services de la commune ont identifié un local approprié et évalué les modalités de mise à disposition afin de soutenir cette initiative à la fois écologique, sociale et solidaire.

Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition à titre précaire avec une participation financière de 10 euros par mois et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la convention jointe en annexe ;

Considérant le besoin exprimé par l'A.I.D.E.S ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la convention de mise à disposition du local situé au lieu-dit Les Valestes à Recoules Prévinquières à l'A.I.D.E.S ;

ARTICLE 2 : DE METTRE A DISPOSITION de l'A.I.D.E.S le local situé local situé au lieu-dit Les Valestes à Recoules Prévinquières dans le cadre de la convention établie ;

ARTICLE 3 : DE FIXER à 10 euros par mois la participation financière de la société, payable au trimestre ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Edmond GROS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

